

LES INFOS DE MONSIEUR DÉCHETS !

#5 - Novembre 2025

- LE PLASTIQUE UN CONSTAT ALARMANT
- PLUS DE BACS JAUNES ET BLEUS
- LE LIVRE DE MONSIEUR DÉCHETS
- INITIATIVE ÉCOCITOYENNE
- MENSUALISEZ VOTRE REOM



édition
SPÉCIALE
déchets &
biodiversité

En CÉVENNES D'ARDÈCHE

04 75 89 80 80 - www.pays-beaumedrobie.com

BEAUMONT - CHANDOLAS - DOMPNAC - FAUGÈRES - JOYEUSE - LABLACHÈRE - LABOULE - LOUBARESSE - PAYZAC - PLANZOLLES
RIBES - ROCLES - ROSIÈRES - SABLIERES - ST ANDRÉ LACHAMP - ST GENEST DE BEAUZON - ST MÉLANY - VALGORGE - VERNON

L'ÉDITO

Ces deux dernières années ont connu la plus importante réduction de volume d'ordures ménagères (bacs verts) depuis la création du service. En même temps il y a eu une hausse de la quantité de matières recyclables (bacs jaunes) ce qui indique une meilleure pratique du tri. Ces performances remarquables sont attribuées aux initiatives de tous les utilisateurs qui compostent les bios déchets et pratiquent le tri sélectif. Je tiens à vous adresser mes félicitations pour ces résultats exceptionnels.

Les efforts de tri, de recyclage et de compostage sont cruciaux pour sauvegarder la biodiversité et combattre le réchauffement climatique.

La communauté de communes a mis en place des initiatives pour intensifier le ramassage des déchets abandonnés dans la nature notamment sur la presqu'île de Vernon et avec les actions de l'école de Vernon. Nous avons augmenté le nombre de conteneurs jaunes et bleus sur le territoire afin d'améliorer les possibilités de tri. En collaboration avec le SICTOBA, de nouveaux composteurs collectifs ont été mis en place dans les communes. Au cours de l'année, des sessions de formation au compostage ont été organisées en même temps que la distribution gratuite de composteurs individuels.

Le service des déchets ménagers s'est doté d'un nouveau logiciel qui offre aux utilisateurs un compte client et optimise la communication.

Les déchets ménagers ont un impact sur notre environnement, ils affectent les sols, l'eau, l'air, la biodiversité et la santé. Il est essentiel face à cette situation de réduire les déchets à la source en réalisant diverses actions éviter la production de déchets, réemployer des équipements, des vêtements, effectuer le compostage des biodéchets et trier pour favoriser la valorisation. Ces actions contribueront à la sauvegarde de notre planète pour les générations à venir.

Philippe GONTIER

Président de la Communauté de communes



ÊTES-VOUS DÉCLARÉS À LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (REOM) ?

Chaque année, des dizaines de contribuables particuliers et professionnels l'oublient et pourtant, en Pays Beaume-Drobie, il est obligatoire de se déclarer à la REOM ! Des formulaires sont disponibles sur le site de la Communauté de Communes pour vous permettre de déclarer votre foyer et/ou votre entreprise. Les formulaires «en ligne» sont également disponibles.

Vous êtes facturés en fonction du nombre de personnes dans le foyer, il est donc indispensable de déclarer chaque départ, arrivée ou changement de situation auprès du service Déchets ménagers, sous peine d'amende et de poursuite !

Pensez-y avant qu'il ne soit trop tard !
www.pays-beaumedrobie.com
> « Développement durable »
> « Déchets ménagers »
> « Formulaire de déclaration »



INFORMATIONS

Où se trouvent les conteneurs dans ma commune ?

Bacs d'ordures ménagères, bacs de tri, bornes à verre, bacs bleus pour les cartons de livraison, plutôt que de les chercher, nous vous invitons à trouver les emplacements des conteneurs directement sur notre site internet à www.pays-beaumedrobie.com onglet développement durable > déchets ménagers > tri et conteneurs

Des badges d'accès pour tous en déchetterie ?

Le SICTOBA, Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures de la Basse Ardèche, met en place un contrôle d'accès sur ses sites. Pour continuer à bénéficier de ce service, particuliers et professionnels doivent s'inscrire sur sictoba.fr afin d'obtenir un QR Code à présenter à chaque passage. Informations et renseignements auprès du SICTOBA : 04 75 39 06 99 ou accueil@sictoba.fr

DOSSIER

Le « plastique : Un constat alarmant.

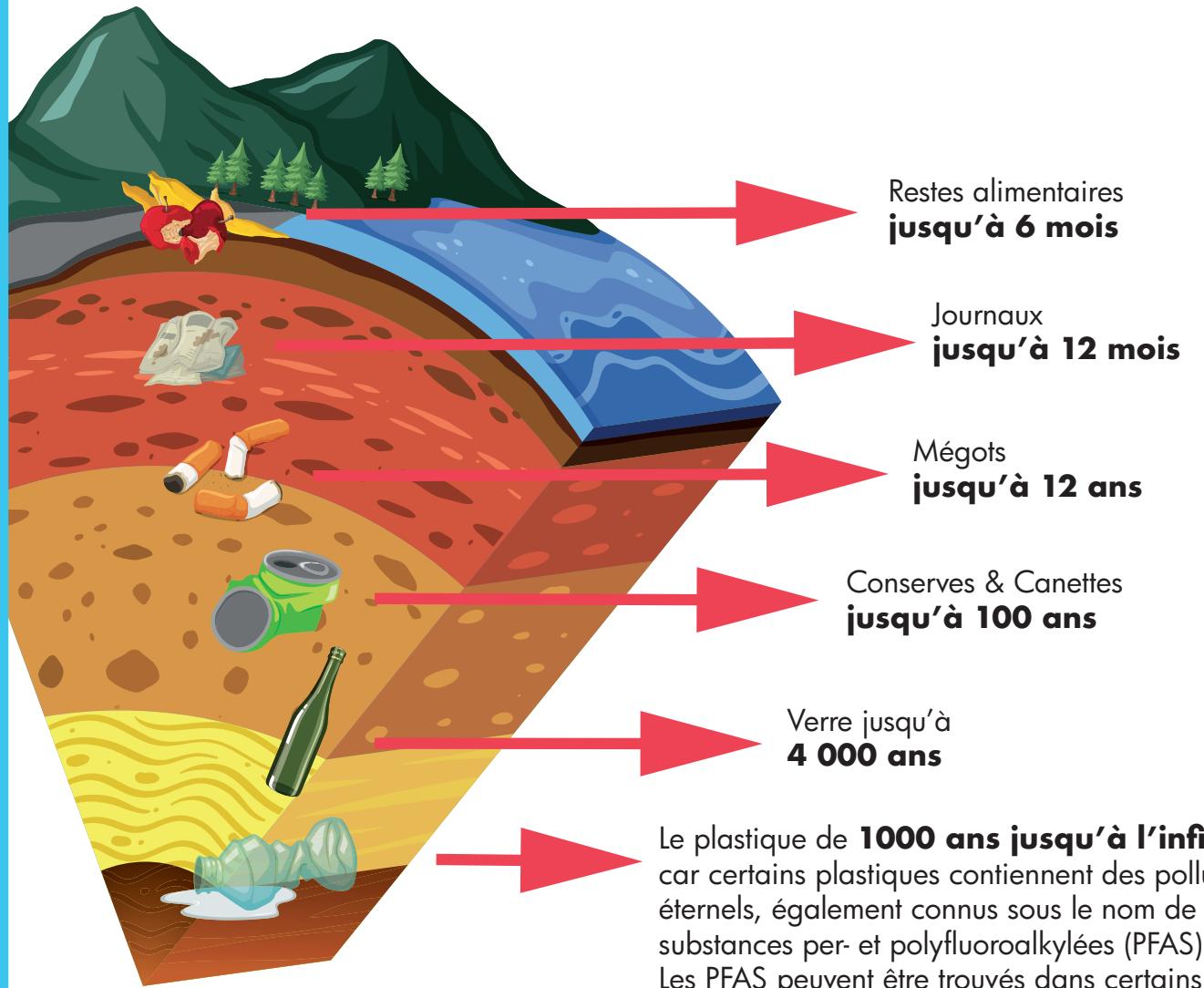
Pour réduire l'utilisation du plastique :

- Utilisez des sacs en tissu ou des paniers pour vos courses.
- Achetez en vrac avec des contenants réutilisables.
- Préférez les bouteilles en acier ou en verre pour les boissons.
- Stockez les aliments dans des boîtes en verre ou en métal.
- Utilisez des couverts et des pailles réutilisables en bambou ou en métal.
- Choisissez des produits avec peu ou pas d'emballage
- Fabriquez vos produits ménagers avec du vinaigre, du bicarbonate et du citron.
- Optez pour des savons et shampoings solides.
- Privilégiez les vêtements en fibres naturelles comme le coton ou le lin.
- Participez aux programmes de recyclage locaux.
- Utilisez des boîtes à déjeuner réutilisables pour vos repas.
- Choisissez des produits d'hygiène sans plastique, comme les brosses à dents en bambou.
- Achetez des produits de seconde main
- Utilisez des contenants en verre pour conserver les aliments.
- Préférez les produits avec des emballages compostables ou biodégradables.
- Évitez d'acheter de l'eau en bouteille plastique ; utilisez des filtres à eau si nécessaire.
- Utilisez des sacs réutilisables pour les fruits et légumes.
- Sensibilisez votre entourage à la réduction des déchets

À éviter :

- Les produits jetables comme les rasoirs, lingettes et couverts en plastique.
- Les emballages plastiques, surtout pour les fruits et légumes.
- Les cosmétiques avec microbilles et les jouets en plastique.
- Les films alimentaires en plastique, préférez la cire d'abeille.
- Les gommes à mâcher, les capsules de café jetables et les produits de nettoyage jetables.
- Les ballons en plastique et les produits avec paillettes.

LE TEMPS DE DÉGRADATION DES DÉCHETS DANS LE SOL



CULTURE

**Si c'est au sol,
ça finit dans la rivière...**

Un mégot de cigarette est composé de plus de 2 500 composants toxiques et de plastique, plus précisément d'acétate de cellulose ! Qu'il soit jeté par terre en ville, dans une bouche d'égout, enfoui dans le sable sur la plage, dans un parc, ou devant chez soi... Le mégot finira toujours son chemin dans les rivières, les mers et les océans.

Le mégot se dégrade en 12 ans en moyenne. On imagine vite l'ampleur de sa pollution.

4 300 milliards de mégots de cigarette sont jetés au sol chaque année dans le monde, soit près de 12 milliards par jour. Et chaque mégot jeté au sol pollue plus de 500 litres d'eau.
Plus d'info sur <https://alcome.eco/>



BUDGET DE L'ETAT 2026

La TGAP va t-elle encore augmenter en 2026 ?

Le gouvernement s'apprête à dévoiler son budget 2026, et une hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est à prévoir. Cette taxe, supportée par les intercommunalités comme la Communauté de Communes, s'applique à chaque tonne d'ordures ménagères enfouie en décharge. Son montant est passé de 20 euros en 2020 à 65 euros en 2025, et elle pourrait augmenter de 10 % par an jusqu'en 2030. L'objectif ? Faire assumer aux collectivités locales le coût des amendes infligées par l'Europe à la France pour son retard en matière de tri des déchets. En effet, l'Union européenne impose un taux de recyclage du plastique de 90 % d'ici 2030, assorti de sanctions financières pour les pays qui ne respecteraient pas cette obligation. Face à cette pression, une seule solution s'impose : renforcer les efforts de tri pour limiter l'impact de ces hausses.

MENSUALISEZ LA REDEVANCE DÉCHETS

**Plus besoin d'y penser,
mieux gérer son budget**

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (ou REOM) est envoyée une fois par an à partir de mars. Elle est payable en une fois, mais il est également possible d'étalement le paiement de la redevance des déchets sur 10 mois ! Plus besoin d'y penser, des mensualités échelonnées de février à novembre (pas de prélèvement en janvier ni en décembre), une manière simple et rapide pour maîtriser son budget toute l'année.

Pour vous faire mensualiser, c'est simple : remplissez le formulaire au dos du magazine, joignez un RIB, signez le document et retournez le avant le 15 décembre 2025.

NOUVEAU

Un espace personnel en ligne pour consulter et régler vos factures

Un nouveau logiciel dédié à la gestion des factures est mis en place par la communauté de communes. Son nom : Ecocito !

Désormais vous pouvez accéder à votre portail personnel à l'adresse :

<https://pays-beaumedrobie.ecocito.com/>

Ce nouvel outil vous permettra de vous connecter à votre espace pour :

- Payer vos factures ;
- Consulter vos factures ;
- Contacter le service déchets ménagers de la communauté de communes ;
- Consulter les informations pratiques et ludiques sur la gestion des déchets !



RECETTE Boulettes végétariennes au pain rassis

Le pain se compose mal et pour ne pas le jeter, voici une petite recette simple et rapide (20mn) !

Ingrédients : 200 g de pain rassis, 2 petits oignons, 1 oeuf, persil ou herbes fraîches au choix, épices, sel et poivre, huile.

Découpez le pain et mettez les morceaux à tremper dans un bol d'eau pendant 5-10 minutes, jusqu'à ce qu'ils aient ramolli.

Pendant que le pain ramollit, émincez finement les oignons et les herbes. Égouttez le pain, puis ajoutez les oignons, l'œuf, les herbes et les épices dans le bol.

Pétrissez les ingrédients à la main jusqu'à obtenir un mélange épais. La pâte ne doit pas être trop humide pour pouvoir former les boulettes ; ajoutez de la chapelure si nécessaire.

Prélevez une cuillère à café de pâte et formez des boulettes avec vos mains. Faites chauffer l'huile dans une poêle à feu moyen, puis faites cuire les boulettes jusqu'à ce qu'elles soient bien dorées.

Bon appétit !

Pour vous connecter, vous aurez besoin d'une boîte mail, et de votre clé d'activation (celle-ci figure en haut à gauche de votre échéancier/facture !). Voici les étapes ci-dessous :

- 1 - Je me connecte à l'adresse internet ci-dessus ;
- 2 - J'entre ma clé d'activation ;
- 3 - Je valide le mail qui arrive sur ma boîte email personnelle ;
- 4 - Je peux me connecter sur ECOCITO à mon portail personnel !

N'hésitez pas à le tester il est fait pour vous !



CULTURE GENERALE

Le livre à l'honneur disponible en médiathèque !

Les océans recouvrent 71 % de notre planète, absorbent près d'un tiers du CO₂ que nous produisons, régule le climat, fournit oxygène, nourriture, eau, médicaments... Pour autant, plus de 8 millions de tonnes de plastique y pénètrent chaque année, et avec, les polluants qui les constituent. Portés par les courants, ces déchets se délitent en une multitude de micro- et nanoparticules qui envahissent écosystèmes et organismes marins, sans que nous ayons fini d'en cerner les ravages. Aujourd'hui nous le savons, nous aussi nous mangeons, buvons et respirons du plastique.

Pourtant, des solutions existent. Après plus de trois années d'enquête, Nelly Pons présente les différents leviers que nous pouvons actionner pour sortir dignement de cette crise écologique majeure. Du nettoyage au développement de matières innovantes en passant par le recyclage, l'économie circulaire, la prévention ou le zéro-déchet, elle explore les enjeux, les pistes sérieuses comme les fausses bonnes solutions et fait des propositions concrètes à appliquer dès aujourd'hui. Pas à pas, elle démontre que nous pouvons mettre fin au cercle infernal, pour peu que nous le voulions bien.

Cet ouvrage est un plaidoyer pour l'avenir, un appel à agir collectivement, à tous les niveaux et le plus en amont possible, à la source de l'hémorragie. Car si le problème est global, sociétal et systémique, la réponse le sera aussi.



INITIATIVE

Vernon, une classe exemplaire !

L'école de Vernon a envoyé un joli dessin à monsieur Déchets pour lui demander de les aider à réaliser leur projet «on veut nettoyer notre village!». Alors monsieur Déchets touché par cette initiative écocitoyenne est allé à leur rencontre ! Des échanges, des questions, des explications et quelques jours plus tard, Monsieur Déchets leur déposait des sacs poubelles, des gants et des pinces pour les aider à mener leur projet à terme !

Si vous aussi, vous souhaitez organiser avec votre école, une opération de nettoyage, n'hésitez pas à nous écrire afin que nous puissions vous aider à mettre en place votre projet !

Merci aux élèves (et à leur professeur) pour leur joli dessin, il est accroché dans le bureau de Monsieur Déchets !



ECO CITOYENS

Opération Nature Propre !

L'île de Vernon constitue un espace singulier sur le bassin versant de la Beaume sur le plan environnemental, socio-économique et en termes d'utilité pour les écosystèmes (écrêtement des crues, dynamique alluviale et qualité de l'eau). Il s'agit d'une zone humide exceptionnelle abritant un grand nombre d'espèces végétales et animales patrimoniales et elle contient un périmètre de captage stratégique d'eau potable pour le sud Ardèche.

Grâce à une subvention perçue auprès de CITEO (éco organisme spécialisée dans la gestion des déchets et le recyclage) par la Communauté de communes, une opération de nettoyage s'est déroulée le 18 janvier 2025. Près d'une quarantaine de bénévoles se sont inscrits pour venir participer à l'opération ce jour-là ! Une vraie réussite !

Au total, près de 10 mètres cube de déchets ont pu être évacués dont 4 conteneurs de 1000 litres de canettes en aluminium et bouteilles en plastiques.

L'association «les Recycl'Arts» a pu récupérer des déchets afin de produire une œuvre d'art visant à sensibiliser les usagers. Celle-ci dès qu'elle sera achevée sera exposée sur le territoire pendant 2 ans.

La matinée s'est terminée par une collation autour d'un gâteau pour remercier les participants d'être venus à cette matinée incroyable ! Merci à eux pour leur engagement sans faille pour notre environnement !

Pour connaître les prochaines opérations, restez connecter sur le site de la Communauté de communes ou sur Facebook et Instagram.

FORMATION COMPOSTAGE

Venez apprendre à composter !

- Vous avez un composteur individuel dans votre jardin ?
- Vous n'en avez pas mais vous souhaitez en obtenir un et apprendre à l'utiliser ? Vous souhaitez utiliser ou participer au compostage de quartier ? Ou devenir référent de composteur de quartier ?
- Des formations GRATUITES sont organisées toute l'année et jusqu'en 2026 pour vous permettre d'apprendre à composter ! Ne perdez pas de temps et participez vous aussi au compostage des restes alimentaires.
- Inscription obligatoire par téléphone ou par mail !
- Pour vous inscrire : 04 75 39 06 99 ou par mail à accueil@sictoba.fr
- Le compostage est un processus de transformation des restes alimentaires en compost. Les déchets alimentaires, les résidus de jardinage et les déchets de papier peuvent être déposés dans le composteur, où ils sont décomposés par des micro-organismes en un amendement riche en nutriments pour le sol. Le compostage individuel vous permet de créer votre propre source d'engrais naturel pour vos plantes et votre jardin, tout en participant activement à la préservation de l'environnement en réduisant la quantité d'ordures ménagères produites.



APPEL A VOLONTAIRES

Plan de lutte contre les déchets abandonnés

La Communauté de communes participe au «Plan de lutte contre les déchets abandonnés» lancé par CITEO (éco organisme spécialisée dans la gestion des déchets et le recyclage).

Ce plan de lutte se veut ambitieux et vise à rassembler tous les acteurs du territoire afin de proposer des actions de nettoyage de la nature ou de la sensibilisation auprès du public afin de réduire la quantité de déchets jetés au sol.

Associations ou particuliers, contactez Monsieur Déchets si vous êtes intéressés pour participer à cette action. Des opérations de nettoyage de la nature, ou des animations pédagogiques seront prochainement proposées et nous aurons besoin de volontaires pour nous aider à rendre notre environnement plus propre ! Contact : environnement@pays-beaumedrobie.com



POSEZ VOS QUESTIONS A MONSIEUR DECHETS !

Une question ? Un doute ? C'est simple ! Monsieur Déchets est là pour vous répondre : environnement@pays-beaumedrobie.com

QUESTION D'UN HABITANT DE LA COMMUNE DE PAYZAC

Un habitant s'interroge : « Il y a des dépôts sauvages régulièrement aux pieds des poubelles, les agents de collecte ne les ramassent pas »

Et non, un «dépôt sauvage» est de la compétence de la commune et du maire, interdiction pour les agents de collecte de les ramasser ! Lorsque des déchets sont abandonnés en dehors des points de collecte prévus, cela engendre des coûts supplémentaires pour la commune. Ces coûts sont répartis, notamment, entre le coût du temps de travail des agents qui doivent ramasser manuellement les déchets, et le coût de tri et de traitement de ces derniers.

Ces dépenses imprévues pèsent sur le budget municipal. Si les coûts de gestion des déchets augmentent, la mairie peut être amenée à ajuster ses dépenses ou à chercher des sources de financement supplémentaires.

De plus, les dépôts sauvages peuvent dégrader l'environnement et l'image de la commune, ce qui peut avoir un impact sur le tourisme et l'attractivité économique. Une baisse de l'activité économique peut également affecter les recettes fiscales du territoire, ce qui peut indirectement influencer les impôts locaux.

Il y a également des conséquences humaines car ramasser des déchets abandonnés au sol est une tâche pénible et physiquement éprouvante. Se baisser, se relever et porter des charges lourdes font du secteur de la gestion des déchets l'un des métiers les plus accidentogènes en France. Ces gestes répétitifs entraînent parfois des blessures, des arrêts de travail ou des troubles musculo-squelettiques, avec un coût humain et financier important.

Prochainement, un «policier spécial déchet» sera déployé sur le territoire pour retrouver les auteurs de ces débris qui peuvent être punis de 1500 euros d'amende, de la confiscation du véhicule, et de l'obligation de payer pour le nettoyage du site pollué.

A bon entendeur.





MENSUALISEZ LE PAIEMENT DE LA REDEVANCE DES DÉCHETS EN 2026 ET MAÎTRISEZ VOTRE BUDGET !

(formulaire ci-dessous à retourner avant le 15 décembre 2025)

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Prélèvement mensuel

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Communauté de Communes. Vous bénéficiiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR88ZZZ857361

N°EMETTEUR: 941 133

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays : Adresse mail :

DESIGNATION DU CREANCIER
Nom : CdC Pays Beaume Drobie Adresse : 134 montée de la Chastelanne CS90030 Code postal : 07260 Ville : Joyeuse Pays : France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IBAN : (REDACTED)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

BIC : (REDACTED) (REDACTED)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Signé à :
Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie. En cas de réclamation sur un prélèvement, je peux en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque et je dépose réclamation directement auprès de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie.

A retourner avant le 15 décembre 2025 pour être mensualisé à compter du 10 février 2026. Les prélèvements seront effectués de février à novembre (hors janvier et décembre), le 10 de chaque mois. Consultez notre site internet pour plus de renseignements.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

COMPLETEZ, JOIGNEZ UN RIB ET RETOURNEZ À :
Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie, 555 chemin du Fadas 07260 JOYEUSE



@PaysBeaumeDrobie



Service environnement Pays
Beaume Drobie



<https://www.pays-beaumedrobie.com>